

ROURETRAIL DU CAMP ROMAIN

4^e Édition – Dimanche 29 Mars 2026

RÈGLEMENT – Courses Enfants

COURSES

Les courses des enfants du « RoureTrail du Camp Romain » sont trois épreuves ludiques, sans classement, sans chronométrage, ouvertes à tous les enfants nés à partir de 2011. Elles se déroulent au Rouret (06650), dans le secteur du théâtre et des écoles, le 29 mars 2026. Les courses enfants regroupent trois distances en fonction de l'âge :

- **Mini Légionnaire pour les enfants nés à partir de 2019 : 500 mètres**
- **Apprenti Légionnaire pour les enfants nés en 2017 et 2018 : 1000 mètres**
- **Légionnaire Confirmé pour les enfants nés en 2015 et 2016 : 1000 mètres**
- **Légionnaire Expert pour les enfants nés entre 2014 et 2011 : 1500 mètres**

La première course débute vers 12h, et les courses suivantes débutent dès la fin de la course précédente.

L'organisateur se réserve le droit de modifier les horaires, si nécessaire pour assurer le bon déroulement des épreuves ainsi que d'annuler les épreuves, si les conditions climatiques ou d'encadrement ne garantissent plus la sécurité des participants et des bénévoles.

Les parcours sont balisés et encadrés par les bénévoles de RoureTrail du Camp Romain. Pour des raisons d'organisation et de sécurité, aucun parent n'est autorisé sur le parcours, en dehors des bénévoles de l'organisation.

Les inscriptions sont ouvertes sur place le jour même, dimanche 29 mars, à partir de 10h00, dans le hall du théâtre, et sont limitées à 275 dossards.

Le tarif des courses enfants est volontairement laissé libre *, afin de permettre à chaque enfant de participer s'il le souhaite. Toutefois l'organisateur rappelle qu'il s'agit d'une manifestation dont les bénéfices servent entièrement à financer les projets scolaires des élèves des écoles du Rouret. Il relève de la responsabilité des parents de s'assurer que leur enfant ne présente aucune contre-indication médicale à la course à pied.

** Dans les cas où la participation de l'enfant engendre des surcoûts humains et/ou financiers pour l'association organisatrice, alors la libre tarification devient caduque, et l'inscription est dans ce cas fixée à 15 € par enfant concerné.*

ORGANISATEUR

L'Association des Parents d'Élèves des Écoles du Rouret, domiciliée à la Maison des associations, place de la libération, 06650 Le Rouret.

Association loi 1901 déclarée en sous-préfecture de Grasse (06) sous le numéro W061002371.

ASSURANCE

L'organisateur est couvert par une assurance à Responsabilité Civile et décline toute responsabilité en cas d'accident physiologique immédiat et futur ; les participants renoncent à tous recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné. Ils incombent aux parents d'assurer leurs enfants pour les activités extra-scolaires.

SERVICE MÉDICAL

Le service médical sera assuré par la Protection Civile des Alpes-Maritimes et le Docteur Ianis MELLERIN, docteur en médecine. La caserne de Roquefort-les-Pins dont dépend le secteur, assure le centre ambulance

UTILISATION D'IMAGE – DROIT À L'IMAGE & SON

Chaque parent autorise l'organisateur à utiliser les images de son enfant et sons enregistrés le dimanche 29 mars 2026, au Rouret, ses abords et sur le parcours de la course, dans lesquels il apparaîtra.

Chaque parent autorise l'organisateur à faire usage des images de son enfant et sons visés ci-dessus dans le cadre de la promotion de la manifestation uniquement, pour les usages suivants : presse, magazines, publications électroniques, et à l'exclusion de toute utilisation commerciale privée.

L'organisateur s'interdit expressément de procéder à une exploitation des images de l'enfant et des sons susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de l'enfant et liera toute exploitation des images et sons à l'évènement « RoureTrail du Camp Romain ».

Les parents ne souhaitant pas que les images de leur enfant ne soient utilisées par l'organisateur devront en faire la demande écrite en amont de l'évènement par courrier à : L'A.P.E du Rouret, 6 chemin des pierres de moulin - 06650 Le Rouret. Cette demande pourra être remise au plus tard le jour J sur le stand d'inscriptions aux courses enfants.

Cette demande devra être signée par les parents ou responsables légaux de l'enfant, et être accompagnée d'une copie d'une pièce d'identité de chaque signataire ainsi qu'une photo récente de l'enfant permettant de l'identifier sur les prises de vues réalisées par l'organisateur.

Toute demande incomplète, ou en dehors du délai ne pourra pas être prise en compte. Cette demande entraîne un surcoût pour le traitement par un professionnel des images sur lesquelles apparaîtront l'enfant concerné, et rend donc caduque la libre tarification. Dans ce cas, l'inscription est soumise au tarif défini de 15 € par enfant concerné afin de couvrir les frais de retouches.